

Transition

Travail - retraite

Présenté par : Pierre Drolet

Service des statistiques et des sondages

Novembre 2005

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
OBJECTIFS	7
APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	8
1. LA TRANSITION TRAVAIL-RETRAITE	13
1.1 PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE EN TRANSITION TRAVAIL-RETRAITE.....	13
1.2 LES MODES DE TRANSITION TRAVAIL-RETRAITE.....	14
1.3 L'ÉPARGNE PRIVÉE... UN INCITATIF À UNE RETRAITE HÂTIVE !.....	17
1.4 LES TYPES DE RETRAITE	18
1.5 L'IMPACT DES DÉPARTS MASSIFS DANS LE SECTEUR PUBLIC	21
2. L'ÂGE DE LA RETRAITE	25
2.1 PREMIER CONSTAT : L'ÂGE DE LA RETRAITE A DIMINUÉ AU COURS DE LA DÉCENNIE 1990.....	25
2.2 DEUXIÈME CONSTAT : LES FEMMES QUITTENT LE MARCHÉ DU TRAVAIL PLUS JEUNES QUE LES HOMMES.....	26
2.3 TROISIÈME CONSTAT : LES FEMMES QUI VIVENT AVEC UN CONJOINT QUITTENT LE MARCHÉ DU TRAVAIL PLUS TÔT QUE CELLES QUI N'EN ONT PAS.	27
2.4 QUATRIÈME CONSTAT : L'ÂGE MOYEN DE LA RETRAITE DIMINUE AVEC LE REVENU.....	27
3. LE TAUX DE REMPLACEMENT DU REVENU À LA RETRAITE	31
3.1 PREMIER CONSTAT : LE TAUX DE REMPLACEMENT A FLUCTUÉ AU COURS DE LA DÉCENNIE.....	32
3.2 DEUXIÈME CONSTAT : LE TAUX DE REMPLACEMENT VARIE À L'INVERSE DU REVENU	32
3.3 TROISIÈME CONSTAT : LE TAUX DE REMPLACEMENT DU REVENU EST PLUS ÉLEVÉ POUR LES FEMMES, SURTOUT CELLES QUI N'ONT PAS DE CONJOINT.....	33
CONCLUSION	35
ANNEXE 1 : Considérations d'ordre méthodologique.....	37
ANNEXE 2 : Modes de transition travail – retraite	43

INTRODUCTION

La Régie des rentes du Québec publie chaque année des statistiques sur le nombre de bénéficiaires de la rente de retraite du Régime de rentes du Québec (RRQ). Les plus récentes statistiques indiquent qu'ils sont actuellement plus de un million, et nous sommes tentés d'en déduire qu'il y a autant de retraités.

Certains diront toutefois qu'il y en a plus, car ce nombre ne comprend pas les milliers de personnes qui sont à la retraite sans avoir encore atteint l'âge d'admissibilité à la rente du RRQ (60 ans) ou qui, bien qu'elles aient atteint 60 ans, n'ont pas encore demandé leur rente de retraite. D'autres rétorqueront que le nombre de retraités est surestimé du fait qu'il comprend des milliers de personnes qui n'ont jamais travaillé et qui bénéficient d'une rente de retraite en raison d'un partage des revenus de travail ou d'une division de rente entre conjoints.

En fait, ce questionnement autour d'une simple donnée statistique suggère la question suivante : que signifie l'expression « prendre sa retraite » ? Est-ce le fait de cesser toute activité rémunératrice ? Est-ce le fait de commencer à toucher un revenu de retraite ? Est-ce plus simplement un état d'esprit qui fait qu'on se sent en retraite, même si on n'a jamais occupé un emploi rémunérateur ou que l'on continue de travailler après avoir commencé à toucher une rente de retraite ? Puisque la retraite peut se définir de multiples façons, l'âge de la retraite ne saurait être considéré comme une donnée absolue.

Dans le document de consultation du gouvernement sur l'adaptation du Régime de rentes aux nouvelles réalités du Québec, on y apprend que les Québécois prennent leur retraite en moyenne à 60 ans et qu'ils se distinguent des autres Canadiens et des autres pays du G7 par le fait qu'ils se retirent plus tôt du marché du travail. La méthode utilisée pour établir l'âge moyen à la retraite est basée sur l'analyse comparative et évolutive des taux d'activité¹ par groupe d'âge dans une population donnée. La retraite est en quelque sorte définie comme le retrait de la population active sans référence au fait de bénéficier ou non d'un revenu de retraite. Cette méthode a l'avantage de permettre des comparaisons internationales, car plusieurs pays publient leurs statistiques sur les taux d'activité par groupe d'âge. Par contre, elle ne permet pas de dire comment se fait la transition travail-retraite ni de mesurer l'incidence de la retraite sur le revenu du nouveau retraité.

Par la présente recherche, nous proposons une façon d'aborder la retraite qui permettra de le faire. Nous nous servons du postulat que la retraite se caractérise par une diminution de l'activité rémunératrice et une substitution, du moins partielle, du revenu de travail par un revenu de retraite.

1. Par définition, une personne est active si elle occupe un emploi ou en recherche activement un.

OBJECTIFS

La présente étude décrit la façon dont se fait le passage de la vie active à la retraite au Québec. Est-il volontaire ou non ? Total ou progressif ? À quel âge se fait-il et quelle en est la conséquence sur le revenu du nouveau retraité ? Les hommes et les femmes ont-ils le même comportement à cet égard ? La présence d'un conjoint influence-t-elle ce comportement ? Le comportement varie-t-il en fonction du revenu ?

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE²

La Régie dispose, aux fins de recherches, d'une base de données longitudinales constituée à l'aide de données provenant de Revenu Québec. Le fichier contient de l'information sur les revenus de près de 7 millions d'individus, notamment les revenus de travail et de retraite des Québécois au cours de la période 1991 à 2001.

L'approche méthodologique retenue pour déterminer et définir la période de transition travail-retraite d'une population donnée repose sur le fait qu'une prise de retraite s'accompagne généralement d'une baisse sensible du revenu de travail et d'une présence soudaine et permanente d'un revenu de retraite. Ainsi, l'analyse de l'évolution et de la composition des revenus sur une période de temps suffisamment longue permettra de constater les transitions potentielles de travail à la retraite, même s'il n'y a pas d'indication formelle dans la base de données révélant qu'une personne a pris sa retraite en telle année. Plus précisément, la méthode consiste à découvrir les personnes qui présentent une fin probable d'emploi et un début probable de retraite dans leur historique de revenus pour ensuite en déduire le moment précis de la prise de retraite.

Il y a fin probable d'emploi s'il y a emploi et que le revenu d'emploi subit une baisse importante, rapide et permanente au cours de la période d'observation. Il y a début probable de retraite s'il y a présence d'un revenu de retraite³ et que cette présence se prolonge jusqu'à la fin de la période d'observation. Les personnes qui touchaient déjà un revenu de retraite en 1991 ont été exclues, car il était alors impossible de décrire comment se faisait la transition travail-retraite.

Une personne qui est à la fois en situation de fin probable d'emploi et de début probable de retraite sera réputée avoir pris sa retraite si son revenu est majoritairement composé (au moins 50 %) de revenus de travail en début de processus de transition travail-retraite et qu'il est majoritairement composé de revenus de retraite à la fin du processus. Le processus de transition travail-retraite peut s'échelonner sur plusieurs années comme on le verra plus loin.

Selon cette définition, une personne n'ayant jamais exercé une activité rémunératrice ne peut prétendre être en retraite. La définition n'exclut pas toutefois qu'un retraité travaille. Elle ne permet pas non plus de conclure qu'une personne est retraitée du seul fait qu'elle touche un revenu de retraite. Sur les millions de Québécois qui alimentent la base de données, il s'en trouve 164 256 qui satisfont aux critères et pour lesquels il est maintenant possible de décrire comment s'est faite la transition travail-retraite.

Le calcul de l'âge au moment de la retraite et du taux de remplacement du revenu à la retraite dépend de la façon dont se fait la transition travail-retraite. Il y a trois façons de

2. Le lecteur trouvera à l'annexe 1 un complément d'information sur la méthodologie.

3. Le revenu de retraite comprend la rente de retraite du régime public, soit du Régime de rentes du Québec (RRQ) ou du Régime de pensions du Canada (RPC), la rente de retraite d'un régime privé (RCR), la rente viagère obtenue par la conversion de sommes accumulées dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV).

passer du travail à la retraite selon que la fin d'emploi précède, coïncide ou suit le début de perception du revenu de retraite. Voici, par des exemples, comment ont été calculés les indicateurs :

Lorsque l'année de fin d'emploi et l'année de début de perception du revenu de retraite coïncident, par exemple 1998, l'âge de la retraite est l'âge en 1998 et le taux de remplacement du revenu est obtenu en comparant le revenu de 1999 à celui de 1997.

Lorsque l'année de fin d'emploi (par exemple 1996) précède l'année de début de perception du revenu de retraite (par exemple 1998), la personne est réputée avoir pris sa retraite en 1998 et l'âge au moment de la retraite est l'âge en 1998. Le taux de remplacement du revenu est obtenu en comparant le revenu de 1999 à celui de 1995.

À l'inverse, si l'année de fin d'emploi (par exemple 1998) suit celle du début de perception du revenu de retraite (par exemple, 1996), la personne est réputée avoir pris sa retraite en 1998 et l'âge au moment de la retraite est l'âge en 1998. Le taux de remplacement du revenu est obtenu en comparant le revenu de 1999 à celui de 1995.

Limites méthodologiques

La base de données longitudinales est formée par la juxtaposition de renseignements recueillis annuellement sur les revenus des Québécois. Si cet assemblage nous permet de comparer la composition du revenu d'une année à l'autre, il ne nous permet toutefois pas de savoir, par exemple, comment s'est formé le revenu annuel d'emploi. Est-ce le résultat d'un emploi à plein temps chez un employeur unique ou le cumul des salaires pour une personne qui occupe plusieurs emplois, ou encore le fruit d'un travail saisonnier ou d'un travail à temps partiel ? Impossible de le dire.

Ce manque d'information se traduit parfois par des résultats qui diffèrent de ceux qui ont été notamment obtenus par sondage. Ce sera le cas quand on parlera plus loin du retour au travail après la retraite. Pour illustrer ce fait, imaginons qu'une personne quitte son emploi habituel, touche sa rente de retraite et revient sur le marché du travail au cours de la même année. Cette personne ne sera pas considérée comme retraitée dans la présente étude si ses nouveaux revenus d'emploi sont trop élevés. Par contre, si elle était sondée, elle répondrait sans doute qu'elle a pris sa retraite et qu'elle est retournée sur le marché du travail, information que notre base de donnée ne nous permet pas d'affirmer.

Section 1

La transition travail - retraite

1. La transition travail-retraite

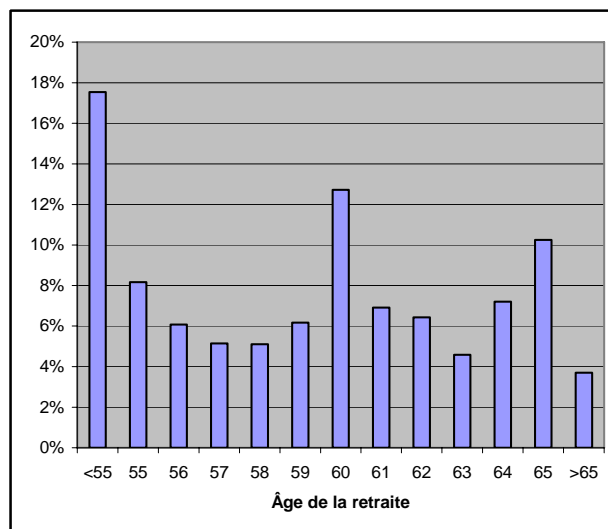
1.1 Portrait de la clientèle en transition travail-retraite

Il y a quelque 164 256 personnes qui sont considérées en transition travail-retraite. De ce nombre, le tiers (38 %) est constitué de femmes. La majorité des retraités vivent avec un conjoint (75 %) soit 82 % pour les hommes et 64 % pour les femmes.

L'âge moyen de la prise de retraite est de 59,1 ans. Les femmes la prennent un peu plus jeune que les hommes (58,4 ans vs 59,4 ans) et une personne sur cinq (18 %) la prend avant d'atteindre l'âge de 55 ans⁴.

Les âges les plus fréquents pour prendre la retraite sont 60 ans (13 %), 65 ans (10 %) et 55 ans (8 %) (graphique 1). Ils correspondent aux âges d'admissibilité à la rente du RRQ (60 ans), à la prestation de la SV (65 ans) ou à une rente différée d'un RCR (généralement 55 ans).

Graphique 1
Âge à la retraite



Le taux de remplacement du revenu est de 70 % et il varie à l'inverse du revenu, c'est-à-dire qu'il tend à être bas lorsque le revenu est élevé ou élevé lorsque le revenu est bas. Cela explique la légère diminution de l'écart de revenu entre homme et femme à la retraite.

Pour ce qui est de l'âge moyen de la retraite, du taux de remplacement du revenu à la retraite et du revenu moyen avant et après la retraite, ils varient selon la façon dont se fait la transition travail-retraite.

4. Ce taux élevé s'explique en grande partie par le programme de départs volontaires dans la fonction publique et parapublique québécoise en 1997. Le taux de personnes qui ont pris leur retraite avant d'avoir atteint l'âge de 55 ans a triplé au cours de cette année.

1.2 Les modes de transition travail-retraite

Il y a trois façons de passer du marché du travail à la retraite selon que la fin d'emploi précède, coïncide ou suit la réception d'un revenu permanent de retraite.

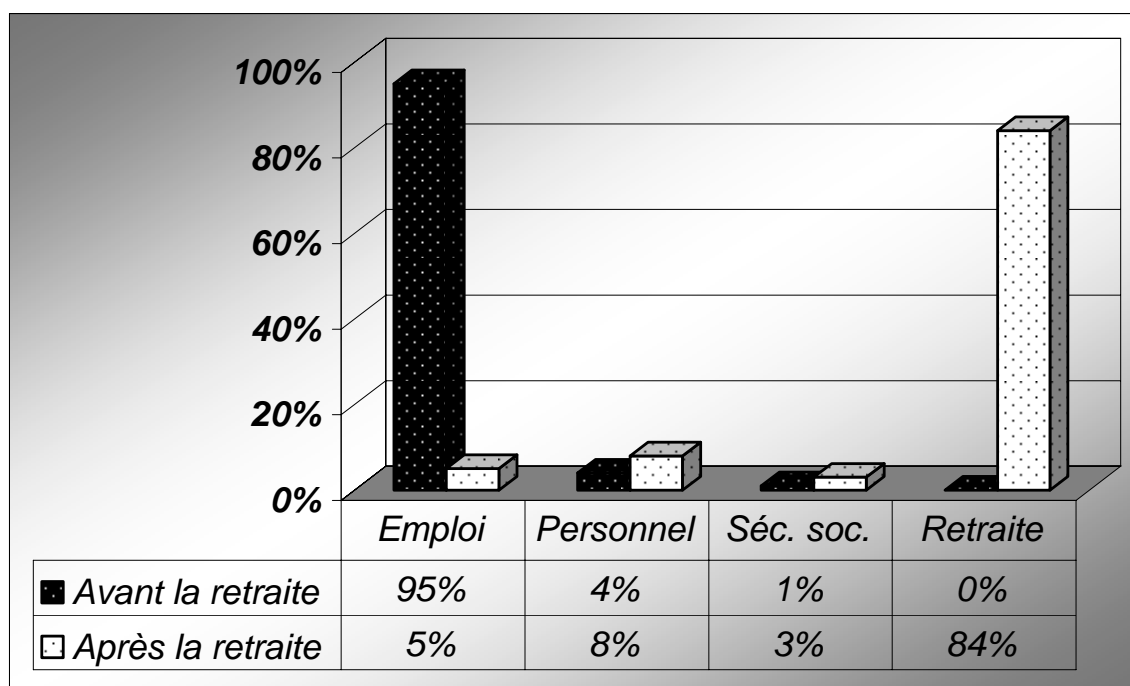
Tableau 1
Caractéristiques des retraités selon la façon dont se fait la transition travail-retraite

Modes de transition travail-retraite	Population de référence		Âge moyen		Taux de remplacement du revenu	Revenu moyen			Revenu d'emploi et de retraite en % du revenu total	
	N	%	Au premier événement	À la retraite		Premier événement	À la retraite	5 ans après la retraite	Emploi avant	Retraite après
Fin d'emploi précède le revenu de retraite	10539	6%	56,6	59,7	47%	33 174 \$	14 969 \$	19 505 \$	90%	81%
Fin d'emploi coïncide avec le revenu de retraite	142496	87%	58,5	58,5	71%	43 092 \$	29 668 \$	30 062 \$	95%	84%
Fin d'emploi suit le revenu de retraite	11221	7%	61,5	64,9	79%	34 845 \$	25 670 \$	25 693 \$	88%	84%
Total	164256	100%	58,6	59,1	70%	41 892 \$	28 452 \$	29 421 \$	94%	84%

1.2.1. La fin d'emploi coïncide avec le début de perception du revenu de retraite

Pour la majorité des personnes (87 %), la fin d'emploi coïncide avec le début de la perception du revenu de retraite. Selon toute vraisemblance, elles profitent de leur admissibilité à un revenu de retraite pour mettre fin à leurs activités rémunératrices.

Graphique 2
Composition du revenu avant et après la retraite
(la fin d'emploi coïncide avec le début de perception du revenu de retraite)



En ce qui concerne leur revenu d'emploi, il représente 95 % du revenu total avant la retraite et 5 % après. Leur revenu de retraite constitue quant à lui 84 % du revenu total après la retraite.

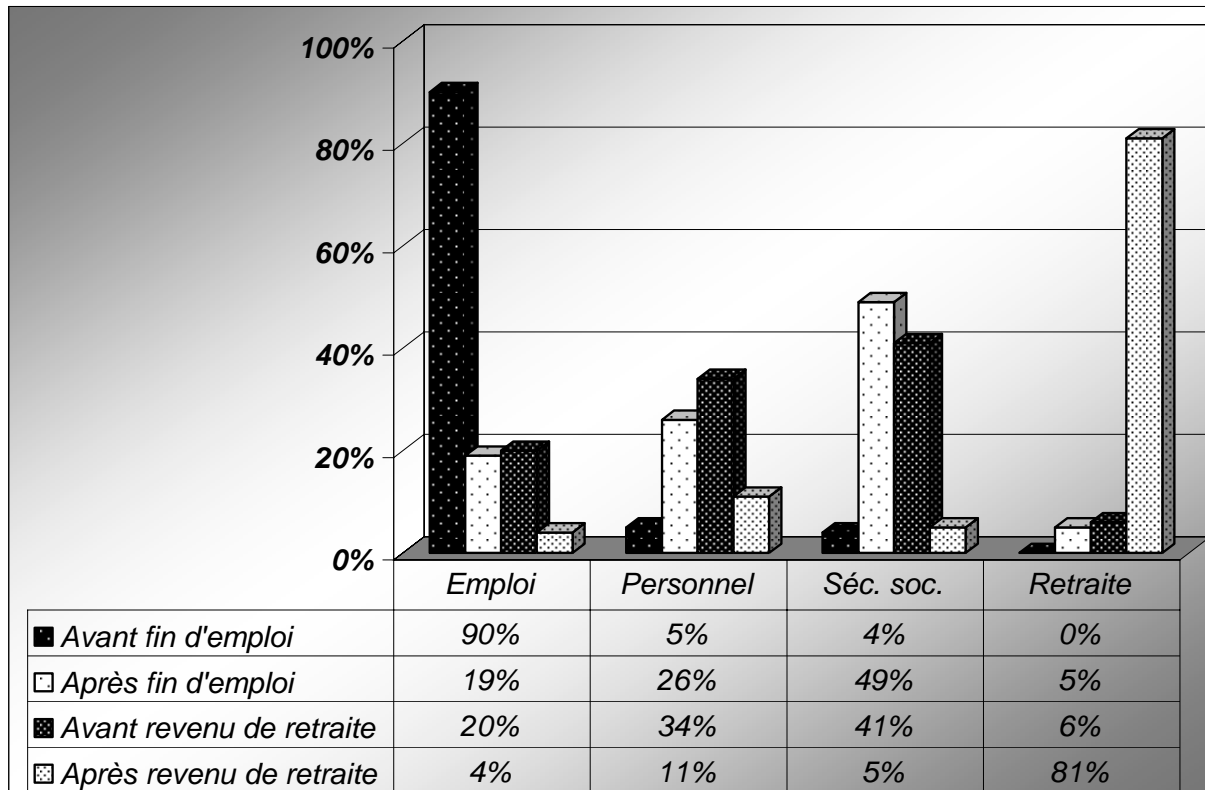
Les personnes de ce groupe prennent leur retraite plus jeune (âge moyen de 58,5 ans), remplacent une grande part (71 %) de leur revenu antérieur et touchent un revenu moyen plus élevé (43 092 \$) avant la retraite et aussi après (29 668 \$). Leur revenu change à peine au cours des cinq années subséquentes.

C'est à l'intérieur de ce groupe que se trouve la plus grande proportion de gens ayant pris leur retraite avant 55 ans (20 %). Nous verrons un peu plus loin que leur retrait du marché du travail est généralement définitif. Les personnes qui reviennent sur le marché du travail après avoir pris leur retraite sont surtout celles qui ont pris leur retraite tôt.

1.2.2. La fin d'emploi précède le début de perception du revenu de retraite

Environ 6 % des gens ont connu une période d'inactivité, qui se caractérise par l'absence de revenu d'emploi, avant de toucher leur revenu de retraite. Cette dernière correspond à une période de chômage, de maladie ou d'accident, car la principale source de revenu après la fin d'emploi est le revenu de sécurité sociale qui comprend, entre autres, les revenus d'assurance-emploi, de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et d'aide sociale.

Graphique 3
Composition du revenu avant et après la retraite
(la fin d'emploi précède le début de perception du revenu de retraite)

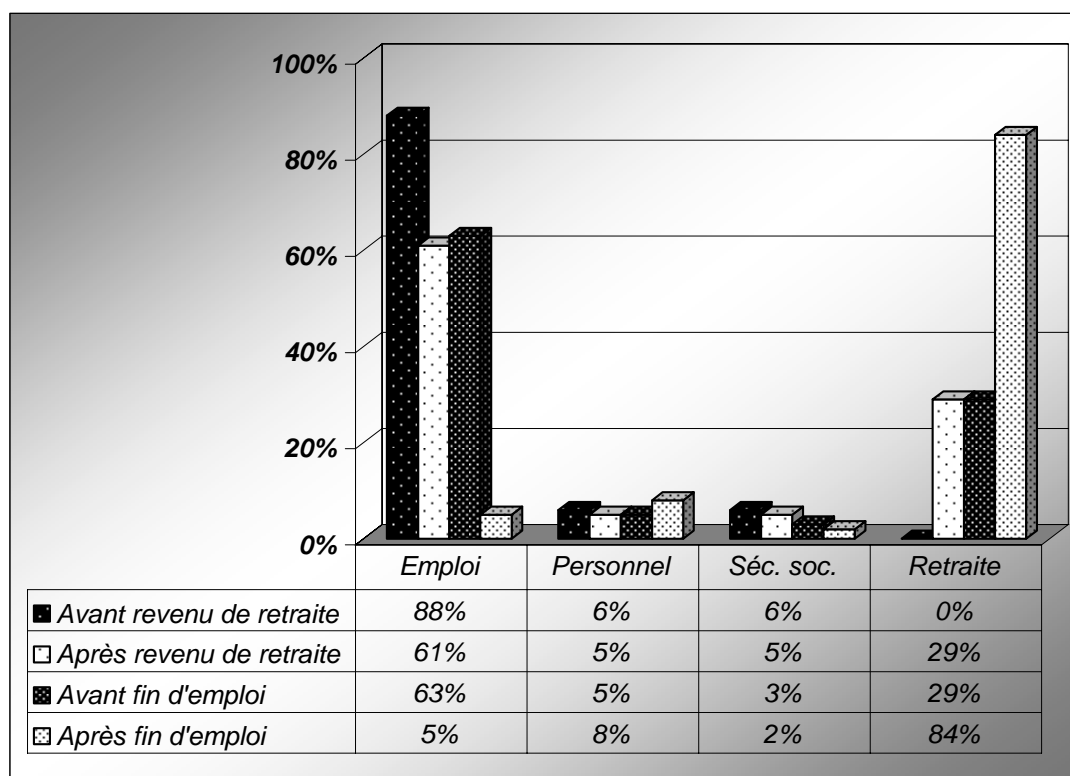


Les personnes de ce groupe ont quitté le marché du travail à l'âge moyen de 56,6 ans et ont commencé à toucher un revenu de retraite à l'âge moyen de 59,7 ans. Il s'écoule donc en moyenne 3,1 années entre la fin d'emploi et le début de la retraite. Le revenu de ces personnes est faible, passant de 33 174 \$ avant la retraite à 14 969 \$ après la retraite pour un taux moyen de remplacement du revenu de 47 %. Leur revenu augmente sensiblement par la suite pour se situer à 19 505 \$ cinq ans plus tard. C'est l'admissibilité à la prestation de la SV qui explique cet écart. En effet, plus du tiers des personnes de ce groupe ont pris leur retraite à 60 ans, âge d'admissibilité à la rente du RRQ, et un autre tiers l'a prise plus tard, si bien que cinq ans après tous avaient atteint l'âge d'admissibilité à la SV.

1.2.3. La fin d'emploi survient après le début de perception du revenu de retraite

Un certain nombre de personnes (7 %) poursuivent leurs activités rémunératrices après avoir commencé à toucher un revenu de retraite.

Graphique 4
Composition du revenu avant et après la retraite
(la fin d'emploi survient après le début de perception du revenu de retraite)



Les personnes de ce groupe ont cessé leur travail en moyenne à 64,9 ans, soit 3,4 ans après avoir reçu leur premier revenu de retraite. Elles touchaient en moyenne 34 845 \$ au moment où elles ont commencé à recevoir leur revenu de retraite et 25 670 \$ après avoir quitté le marché du travail. Elles se caractérisent par le fait que près de la moitié d'entre elles ont pris leur retraite après l'âge de 65 ans. C'est ce qui explique le haut taux de remplacement de leur revenu (79 %),

la SV s'ajoutant à leur revenu de retraite contrairement aux deux autres groupes dont l'âge au moment de la retraite est nettement inférieur à 65 ans. Leur revenu est plutôt stable par la suite.

1.3 L'épargne privée... un incitatif à une retraite hâtive !

La présence des différentes sources de revenu à la retraite nous permet de faire le lien entre l'accessibilité à certains types de revenus et son influence sur la prise de retraite. Autrement dit, l'âge de la retraite, le taux de remplacement du revenu à la retraite et le revenu moyen avant et après la retraite varient en fonction de la composition du revenu de retraite.

Il ressort clairement que le fait d'avoir participé activement à la constitution d'une épargne privée de retraite (EPR) en cotisant à un RCR ou en contribuant à un REER accélère la prise de retraite. Il apparaît aussi que l'admissibilité à la rente de retraite du RRQ à 60 ans et à la prestation de la SV à 65 ans influence le comportement. C'est ce qu'illustrent les tableaux 2 et 2.1 de l'annexe 2.

La transition travail-retraite, considérée selon la composition du revenu de retraite, nous indique un modèle qui s'observe dans 78 % des cas : la retraite commence par la perception d'une EPR⁵. C'est d'ailleurs l'unique premier revenu de retraite dans 51 % des cas. La perception du revenu privé de retraite se fait en même temps que la perception de la rente de retraite du RRQ dans 27 % des cas.

Les personnes qui adoptent ce modèle ont les meilleurs revenus avant et après la retraite de même que le meilleur taux de remplacement du revenu, et sont en retraite hâtivement. En effet, elles prennent leur retraite à 58 ans contrairement à 64 ans pour les autres, elles touchent un revenu moyen de 45 699 \$ avant la retraite comparativement à 28 167 \$ et profitent d'un taux de remplacement du revenu de 71 % comparativement à 67 %.

Soulignons qu'il est très rare (à peine 5 %) qu'un retraité attende à 65 ans pour demander simultanément ses trois types de revenus que sont la rente privée, la rente du RRQ et la pension de la SV.

Un peu moins de la moitié des retraités (47 %) touchent d'abord la rente de retraite du RRQ. Pour la plupart d'entre eux (71 %), le versement de cette rente coïncide avec le versement d'une rente privée ou de la SV.

5. L'épargne privée regroupe les revenus en provenance d'un RCR, d'un REER, d'un FERR ([fonds enregistré de revenu de retraite](#)) ou d'un RPDB ([régime de participation différée aux bénéfices](#)).

Tableau 2
La transition travail-retraite considérée selon la composition du revenu de retraite

Composition du revenu de retraite	Population de référence		Âge moyen	Taux de remplacement du revenu	Revenu		
	N	%			avant retraite	après retraite	5 ans après retraite
1 seul revenu pour commencer							
EPR* en premier	84502	51%	56	70%	47 344 \$	32 588 \$	35 895 \$
RRQ en premier	22440	14%	62	59%	27 316 \$	15 330 \$	16 337 \$
SV en premier	1638	1%	66	74%	30 835 \$	21 318 \$	20 435 \$
2 revenus pour commencer							
EPR et RRQ	35810	22%	61	72%	42 997 \$	30 006 \$	28 667 \$
RRQ et SV	11588	7%	66	75%	29 435 \$	20 342 \$	18 546 \$
EPR et SV	490	0%	65	76%	38 228 \$	27 354 \$	26 078 \$
Les 3 revenus en même temps							
EPR, RRQ, SV	7788	5%	65	72%	40 738 \$	27 876 \$	27 998 \$
Autres regroupements intéressants**							
Débuté avec EPR	128590	78%	58	71%	45 699 \$	31 564 \$	33 367 \$
Débuté avec RRQ	77626	47%	63	68%	36 213 \$	24 107 \$	23 525 \$
Débuté avec SV	21504	13%	65	74%	33 836 \$	23 305 \$	22 285 \$
Autre que EPR	35666	22%	64	67%	28 167 \$	17 233 \$	15 195 \$
Autre que RRQ	86630	53%	56	71%	46 981 \$	32 345 \$	34 704 \$
Autre que SV	142752	87%	58	69%	43 106 \$	29 227 \$	30 496 \$

* EPR signifie « épargne privée de retraite » et regroupe le revenu en provenance d'un RCR, d'un REER, d'un FERR ou d'un RPDB.

** Plus de détails sont fournis en annexe 2 sur les différents modes de transition travail-retraite.

1.4 Les types de retraites

1.4.1. La retraite volontaire ou forcée

Par définition, une personne est réputée avoir pris une retraite volontaire si elle passe directement du marché du travail à la retraite ou si elle continue à travailler après avoir commencé à toucher ses revenus de retraite. Dans le cas contraire, c'est-à-dire lorsqu'une personne présente une période d'inactivité – sans revenu d'emploi – avant la perception de son revenu de retraite, elle est présumée avoir pris une retraite forcée.

Sur la base de ces définitions, on constate (tableau 1) que la majorité des Québécois et des Québécoises (93,6 %) choisissent le moment de leur retraite. Seulement 6,4 % la subissent. La retraite forcée concerne légèrement plus les femmes (6,9 %) que les hommes (6,1 %) et l'écart est plus prononcé pour les femmes avec conjoint (7,9 %) que pour les hommes avec conjointe (5,5 %). Ce résultat indique que la retraite forcée peut, pour certains, avoir été l'expression d'un choix comme celui de quitter le marché du travail en même temps que le conjoint, particulièrement pour ce qui est des femmes.

Ceux qui se retirent volontairement quittent le marché du travail en moyenne à l'âge de 59,0 ans, contrairement à 56,6 ans pour ceux qui ont perdu leur emploi avant d'être admissible à un revenu de retraite.

Le taux moyen de remplacement du revenu est de 72 % pour ceux qui prennent volontairement leur retraite comparativement à 47 % pour les autres. Ce résultat est d'autant plus significatif qu'en général le taux de remplacement du revenu diminue quand le revenu est élevé. Or, les personnes qui subissent la retraite gagnent en moyenne 33 174 \$ avant la perte d'emploi comparativement à 42 489 \$ pour celles qui ont pris une retraite volontaire. Ce lien entre revenu et taux de remplacement du revenu sera abordé plus loin.

1.4.2. La retraite totale ou progressive

Par définition, une personne est réputée avoir pris une retraite totale si son revenu d'emploi devient nul⁶ au moment où elle prend sa retraite. Dans le cas contraire, on parle plutôt de retraite progressive.

Il est important de se rappeler ici des limites méthodologiques énoncées précédemment. Si une personne doit cesser de travailler pendant au moins un an pour être considérée en retraite totale, elle pourrait bien se retirer près de deux ans sans que son revenu annuel d'emploi devienne nul. Ce serait le cas si elle prenait sa retraite en mars d'une année, par exemple, et qu'elle revenait sur le marché du travail en octobre de l'année suivante. En ce sens, le taux de retraite totale calculé ici est un taux minimum et, inversement, le taux de retraite progressive est un taux maximum.

Tableau 3
Caractéristiques des retraités selon le type de retraite

Type de retraite	Population de référence		À la retraite	Taux de remplacement du revenu	Revenu moyen		
	N	%			Avant la retraite	Après la retraite	5 ans après la retraite
Hommes							
Retraite progressive	23370	23%	59,0	73%	52 276 \$	36 698 \$	33 766 \$
Retraite totale	78526	77%	59,5	68%	45 137 \$	29 834 \$	30 784 \$
Totale mais momentanée	4606	5%	57,1	66%	52 846 \$	33 758 \$	40 127 \$
Totale et définitive	73920	73%	59,7	68%	44 657 \$	29 590 \$	30 202 \$
Femmes							
Retraite progressive	8336	13%	58,5	77%	37 270 \$	27 968 \$	27 181 \$
Retraite totale	54024	87%	58,4	69%	33 396 \$	22 950 \$	25 464 \$
Totale mais momentanée	2224	4%	55,7	67%	39 476 \$	26 497 \$	35 211 \$
Totale et définitive	51800	83%	58,5	69%	33 135 \$	22 798 \$	25 046 \$
Hommes et femmes							
Retraite progressive	31706	19%	58,9	74%	48 331 \$	34 403 \$	32 176 \$
Retraite totale	132550	81%	59,1	69%	40 351 \$	27 028 \$	28 832 \$
Totale mais momentanée	6830	4%	56,6	66%	48 493 \$	31 394 \$	39 125 \$
Totale et définitive	125720	77%	59,2	69%	39 909 \$	26 791 \$	28 273 \$

La majorité des Québécois (81 %) se retirent totalement du marché du travail au moment de la retraite ; les autres (19 %) le font progressivement. Qu'elle soit totale ou progressive, la retraite

6. Une personne est réputée être sans travail au cours d'une année si son revenu de travail est inférieur à 20 % du salaire minimum de l'année en question.

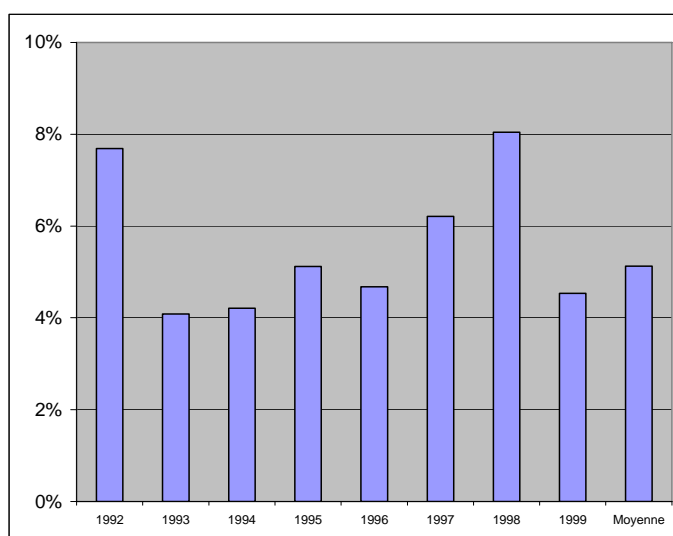
se prend au même âge. Le retrait total est toutefois plus fréquent pour les femmes (87 %) que pour les hommes (77 %).

Les personnes qui se sont retirées progressivement du marché du travail remplacent en moyenne 74 % de leur revenu d'avant la retraite comparativement à 69 % pour les autres. Celles qui quittent progressivement le marché du travail touchent en moyenne un revenu de 48 331 \$, alors que les autres gagnent en moyenne 40 351 \$.

1.4.3. Le retour au travail des retraités

La retraite totale n'implique pas qu'elle soit définitive. Un certain nombre de personnes reviennent sur le marché du travail après s'en être retirées totalement pendant au moins un an, ainsi que nous l'avons indiqué précédemment. Il y a retour au travail si la personne qui s'est retirée totalement touche par la suite un revenu de travail. Moins de 5 % des Québécois reviennent sur le marché du travail après avoir pris leur retraite totale. Notons que ce pourcentage, malgré le fait qu'il soit en hausse, est faible comparativement au 22 % obtenu récemment par sondage⁷. La différence est d'ordre méthodologique. On peut toutefois en déduire, en comparant les méthodologies, que la majorité des gens qui reviennent sur le marché du travail après la retraite le font rapidement (dans la même année).

Graphique 5
Pourcentage de retour au travail après un retrait total du marché du travail



Les personnes qui reviennent sur le marché du travail après avoir pris leur retraite sont surtout celles qui s'étaient retirées tôt. En effet, l'âge moyen de la retraite des personnes qui reviennent se situe à 56,6 ans comparativement à 59,2 ans pour celles qui ont quitté totalement et définitivement le marché du travail.

7. Grant SCHELLENBERG, Martin TURCOTTE et Bali RAM, « Le travail après la retraite », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 6 n° 9, septembre 2005. Les données proviennent de l'Enquête sociale générale de 2002.

En ce qui concerne le retour au travail, il est un peu plus fréquent pour les hommes (5 %) que pour les femmes (4 %). Le taux de remplacement du revenu est quant à lui légèrement supérieur pour ceux qui se retirent totalement et définitivement (69 % comparé à 66 %). Enfin, le revenu moyen de ceux qui se sont retirés totalement et définitivement se situe à 39 909 \$ comparativement à 48 493 \$ pour ceux qui reviennent sur le marché du travail.

1.5 L'impact des départs massifs dans le secteur public

Au cours de la décennie 90, un événement exceptionnel et important a eu des répercussions sur les indicateurs de retraite : le programme de départs volontaires dans la fonction publique et parapublique québécoise en 1997. Le quart (24 %) des 164 256 personnes en transition travail-retraite ont pris leur retraite pendant cette année. Cette proportion est plus du double de ce qui est observé les autres années. Le tiers des retraités de 1997 avaient moins de 55 ans au moment de la retraite, alors que ce pourcentage se situait en général autour de 12 %.

Les départs massifs des salariés du gouvernement ont provoqué les effets suivants⁸ :

- baisse de l'âge moyen de la retraite, soit 59,1 ans au lieu de 59,7 ans ;
- légère hausse du taux de remplacement du revenu, soit 70 % au lieu de 68,6 % ;
- hausse du pourcentage de retraite avant 55 ans, soit 18 % au lieu de 12 % ;
- légère hausse du taux de retour au travail, soit 5,1 % au lieu de 4,7 % ;
- hausse du taux de personnes qui commencent leur retraite par l'unique revenu privé de retraite, soit 51 % au lieu de 45 %.

8. Le calcul des effets a été effectué en excluant les retraités de l'année 1997.

Section 2

L'âge de la retraite

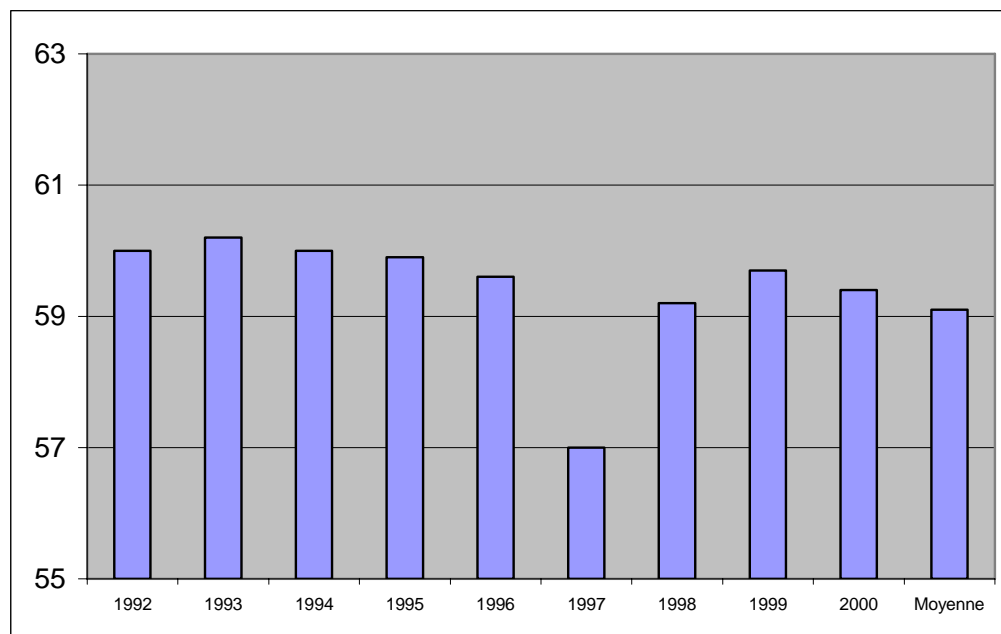
2. L'âge de la retraite

Les Québécois, comme nous l'avons vu, ont pris leur retraite à l'âge moyen de 59 ans au cours des années 90. Dans la présente section, nous désirons pousser plus loin l'étude de cet indicateur et analyser l'évolution de l'âge de la retraite au cours de la décennie, puis répondre aux questions formulées dans les objectifs poursuivis : est-ce que les hommes et les femmes prennent leur retraite au même âge ? Est-ce que la présence d'un conjoint accélère ou retarde le départ à la retraite ? Est-ce que le fait de toucher un revenu élevé incite à partir plus tôt en retraite ?

2.1 Premier constat : l'âge de la retraite a diminué au cours de la décennie 1990

L'âge de la retraite a diminué au cours de la dernière décennie, ce qui n'est pas une surprise. La baisse importante relative au programme de départs volontaires dans la fonction publique et parapublique québécoise en 1997 est à noter. Quant au redressement observé en 1998 et en 1999, il est trop tôt pour dire qu'il est essentiellement dû au contrecoup du départ massif des jeunes retraités en 1997 ou à un inversement de tendance.

Graphique 6
Évolution de l'âge moyen de la retraite

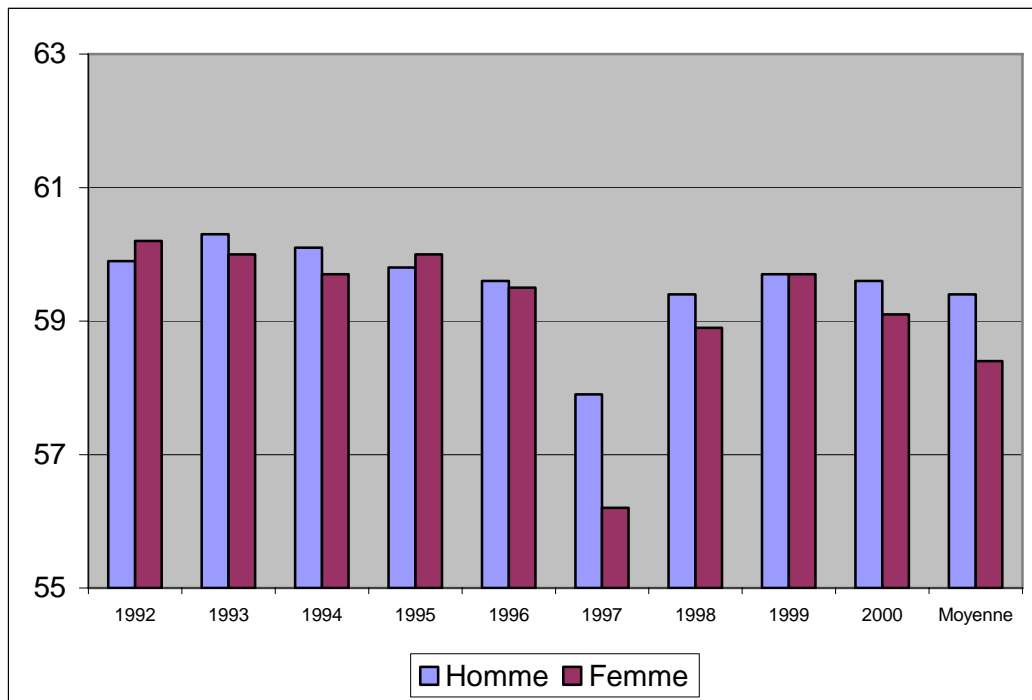


Et que signifie la baisse de l'an 2000 ? Est-ce l'indice que la baisse du début de la décennie se poursuit ? Est-elle liée à des considérations d'ordre méthodologique ? En effet, la détermination des dates de fin d'emploi ou de début de revenus de retraite tient compte des informations passées et futures. Plus on se rapproche de l'année 2001, dernière année d'information du fichier, moins on dispose de données pour calculer nos indicateurs. Il y a donc un risque de biais dans la mesure. C'est d'ailleurs pour des raisons semblables que l'information de 1991 n'apparaît pas sur le graphique.

2.2 Deuxième constat : les femmes quittent le marché du travail plus jeunes que les hommes

Les femmes prennent leur retraite à l'âge de 58,4 ans comparativement à 59,4 pour les hommes. Ce résultat s'explique probablement par le fait que la femme est, en général, plus jeune que l'homme avec lequel elle forme un couple et que la retraite de ce dernier peut l'influencer à prendre la sienne plus tôt. Le prochain constat confirme cette hypothèse.

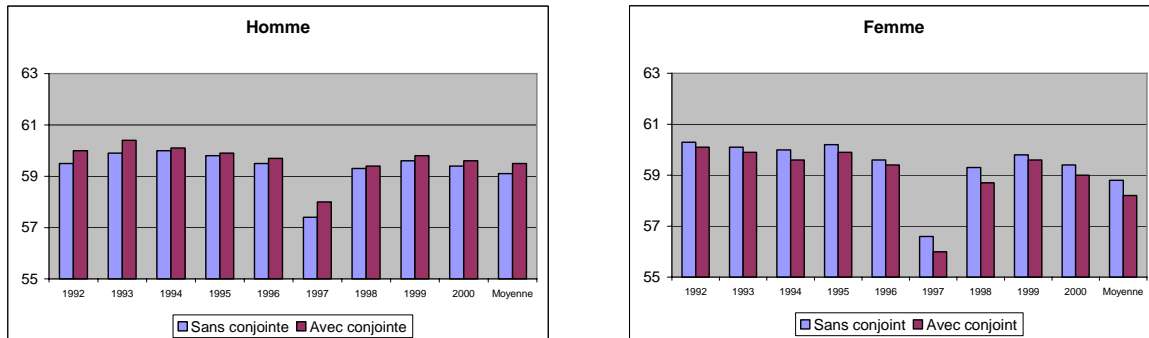
Graphique 7
Évolution de l'âge moyen de la retraite selon le sexe



2.3 Troisième constat : les femmes qui vivent avec un conjoint quittent le marché du travail plus tôt que celles qui n'en ont pas

Les femmes qui vivent avec un conjoint prennent leur retraite à l'âge moyen de 58,2 ans, alors que celles qui n'en ont pas la prennent en moyenne à 58,8 ans. C'est l'inverse pour les hommes : ceux ayant une conjointe la prennent à 59,5 ans et ceux n'en ayant pas, à 59,1 ans.

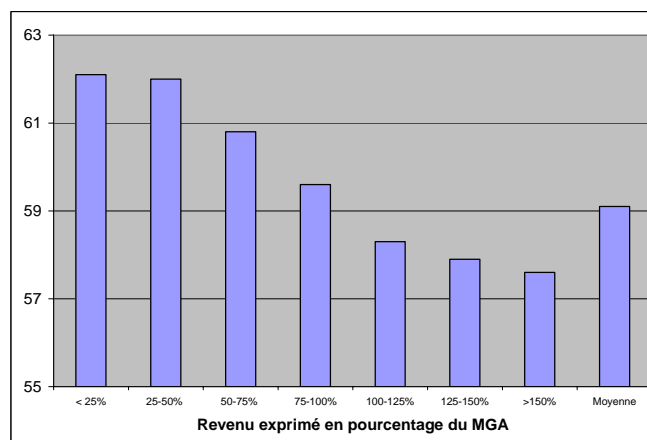
Graphique 8
Évolution de l'âge moyen de la retraite selon le sexe et le statut matrimonial



2.4 Quatrième constat : l'âge moyen de la retraite diminue avec le revenu

Il y a un écart de quatre ans entre l'âge de la retraite des bas salariés et celui des hauts salariés. Ces derniers prennent leur retraite à 58 ans comparativement à 62 ans pour les personnes à faibles revenus. Une corrélation existe entre ce résultat et celui révélant que les personnes qui disposent d'épargne privée de retraite (RCR ou REER) prennent aussi leur retraite plus tôt. En effet, les compagnies qui offrent un RCR sont souvent celles qui offrent de bons salaires. De même, ceux qui contribuent à un REER disposent forcément d'une marge de manœuvre financière pour le faire, et celle-ci provient généralement du fait qu'ils touchent un plus haut revenu.

Graphique 9
Âge moyen de la retraite selon le revenu avant la retraite



Section 3

Le taux de remplacement du revenu à la retraite

3. Le taux de remplacement du revenu à la retraite

Tout comme pour l'âge de la retraite, il s'agit maintenant d'analyser les facteurs qui ont une incidence sur le taux de remplacement du revenu à la retraite. Globalement, ce taux se situe autour de 70 %.

Il ne faudrait pas en déduire que l'objectif de remplacement du revenu à la retraite, souvent considéré nécessaire par la littérature spécialisée pour maintenir son niveau de vie à la retraite, est atteint. En fait, la littérature parle de remplacement du revenu de travail, alors qu'ici on parle de remplacement du revenu total.

Nous n'avons pas retenu dans cette étude le taux suggéré par la littérature pour plusieurs raisons. Il y a d'abord le fait qu'un nombre important de personnes n'ont pas de revenus de travail dans l'année (ou les années) qui précède immédiatement la retraite. Il y a également, de toute évidence, un certain nombre de personnes qui disposent de revenus, autres que des revenus de travail, influençant le choix du moment de la retraite. Le fait aussi que des personnes cumulent revenus de travail et revenus de retraite avant de se retirer définitivement du marché du travail fausse le calcul du taux basé sur les revenus de travail seulement, car certaines de ces personnes profitent de leur admissibilité à un revenu de retraite pour réduire leur effort de travail. Pour toutes ces raisons, le calcul du taux de remplacement du revenu total nous a semblé plus pertinent. Cela ne signifie pas que le taux suggéré dans la littérature n'a pas de sens : il est très utile pour des applications qui ne font pas l'objet de la présente étude.

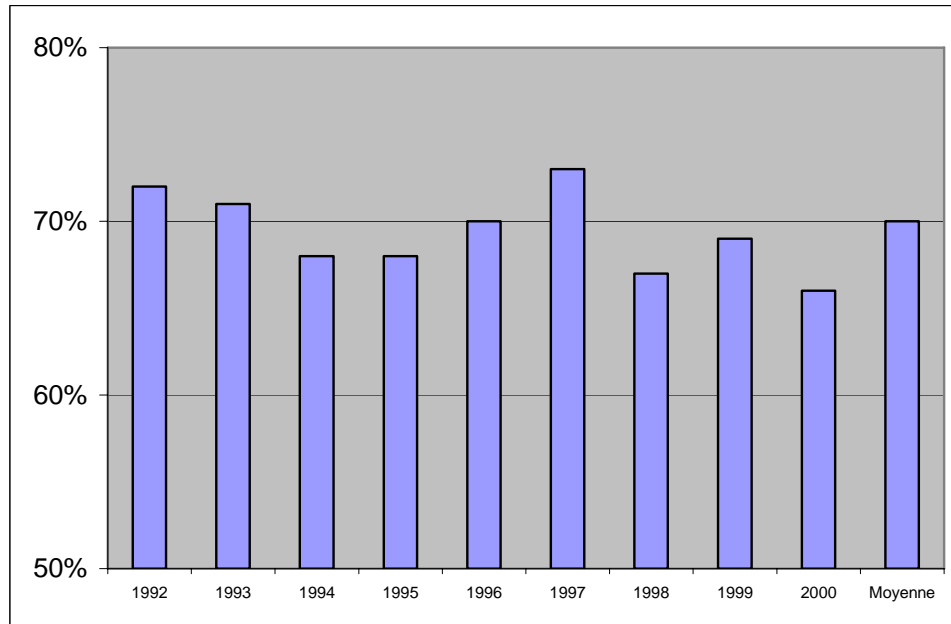
En analysant les revenus de la population de référence, on constate une hausse subite du revenu de travail l'année de la prise probable de la retraite. Nous ne sommes pas en mesure d'en préciser la cause, mais il est fort probable que cela corresponde à une allocation de départ. La présence de cet extra fausse le taux obtenu en comparant le revenu de l'année qui suit immédiatement la retraite avec celui de l'année de la prise de retraite.

On se rappellera (voir « Approche méthodologique ») que le taux de remplacement du revenu à la retraite est défini par le rapport entre le revenu de l'année suivant la retraite avec le revenu de l'année précédant le début de la période de transition travail-retraite.

3.1 Premier constat : le taux de remplacement a fluctué au cours de la décennie

Le taux moyen de remplacement du revenu qui se situe en moyenne à 70,0 % pour la période de 1992 à 2000 a atteint un minimum de 66 % en 2000 et un maximum de 73 % en 1997. Cette dernière valeur s'explique par les départs massifs du marché du travail d'employés de la fonction publique et parapublique en 1997.

Graphique 10
Évolution du taux moyen de remplacement du revenu à la retraite



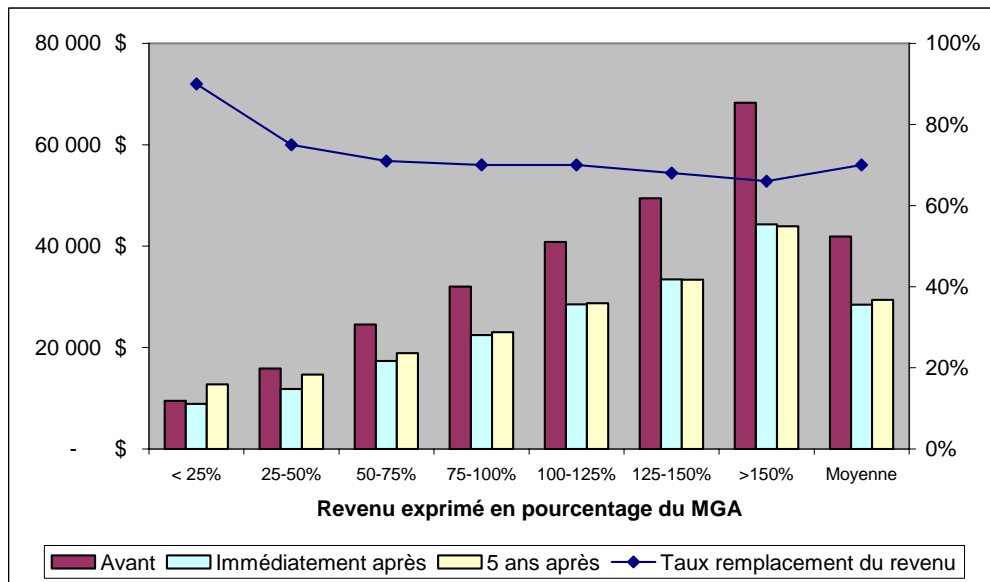
La variation du taux au cours de la période est présente, peu importe la façon dont se fait le passage du marché du travail à la retraite ou les caractéristiques socio-économiques disponibles (sexe, état civil, revenu).

3.2 Deuxième constat : le taux de remplacement varie à l'inverse du revenu

Le taux de remplacement du revenu diminue généralement au fur et à mesure que le revenu augmente. De 90 %⁹ pour ceux dont le revenu est inférieur à 25 % du maximum des gains admissibles (MGA), il chute à 68 % pour ceux qui touchent un revenu se situant autour de 150 % du MGA.

9. Ce pourcentage excède même les 100 % pour les personnes qui sont admissibles au supplément fédéral de revenu garanti à 65 ans.

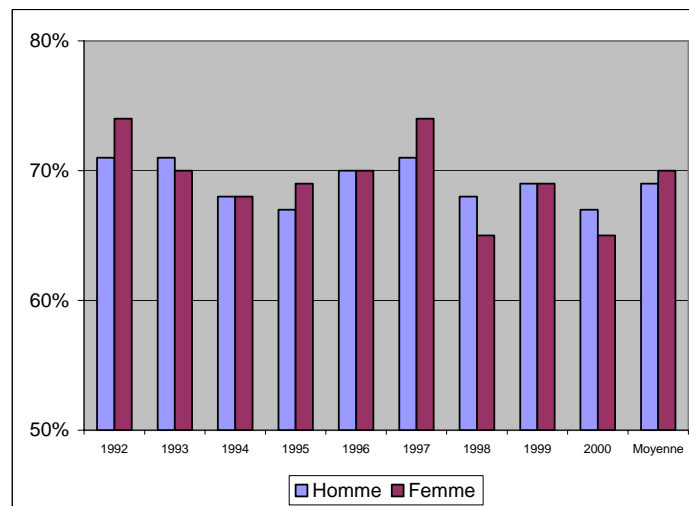
Graphique 11
Taux moyen de remplacement du revenu selon le revenu avant la retraite



3.3 Troisième constat : le taux de remplacement du revenu est plus élevé pour les femmes, surtout celles qui n'ont pas de conjoint

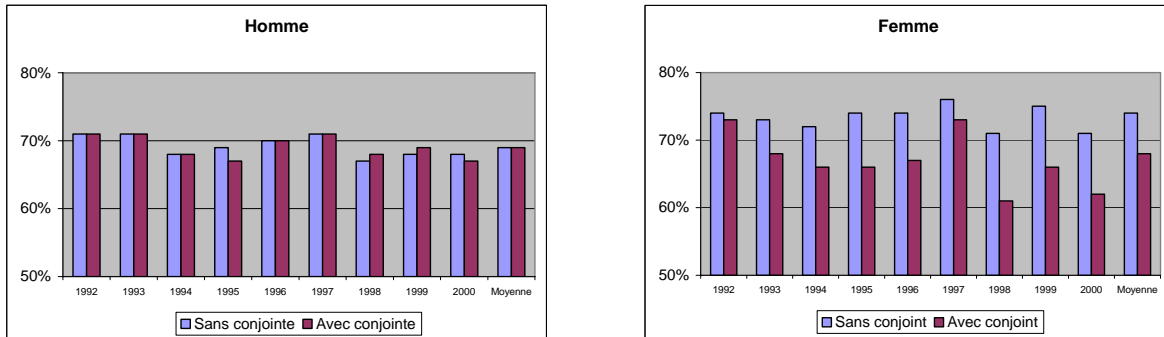
Les femmes touchent à la retraite un revenu équivalant à 70 % de leur revenu d'avant la retraite comparativement à 69 % pour les hommes. Le taux grimpe à 74 % pour les femmes sans conjoint par comparaison à 69 % pour les hommes sans conjointe. Ces résultats sont conformes au constat précédant, les femmes ayant un revenu moindre.

Graphique 12
Taux moyen de remplacement du revenu selon le sexe



Fait étonnant toutefois, les femmes sans conjoint bénéficient d'un meilleur taux de remplacement du revenu que celles avec un conjoint même si leur revenu est plus élevé. Elles touchent en moyenne 36 392 \$ au moment de la retraite et remplacent 74 % de leur revenu comparativement à 68 % pour les femmes ayant un conjoint, lesquelles touchent en moyenne 32 372 \$ au moment de prendre leur retraite. La base de données ne nous permet pas d'expliquer cet état de fait, si ce n'est qu'on y constate une plus grande proportion de femmes sans conjoint bénéficiant d'un revenu de retraite lié à l'épargne privée (RCR ou REER).

Graphique 13
Taux moyen de remplacement du revenu selon le sexe et le statut matrimonial



CONCLUSION

La présente étude suggère une façon originale de calculer l'âge et le taux de remplacement du revenu au moment de la prise de retraite. La méthode consiste à découvrir le moment de la retraite en analysant la composition du revenu au cours d'une période donnée (en l'occurrence 1991-2001). Le calcul s'effectue à l'aide de données administratives.

Selon cette méthode, les Québécois prennent leur retraite à l'âge moyen de 59 ans. Les femmes la prennent plus jeunes que les hommes, plus jeunes encore si elles ont un conjoint.

L'âge de la prise de retraite était en baisse dans la première moitié de la décennie des années 1990 et a atteint un niveau plancher en 1997, année d'application des programmes d'incitation à la retraite dans les secteurs public et parapublic. Il est trop tôt pour dire si le redressement en 1998 et en 1999 est essentiellement dû au contrecoup du départ massif des jeunes retraités en 1997 ou à un inversement de tendance.

Le fait de participer activement à l'épargne-retraite se traduit par une retraite plus hâtive : en moyenne six ans plus tôt pour ceux qui ont participé à un RCR ou qui ont cotisé à un REER.

L'âge de la retraite varie aussi en fonction du revenu. Ceux qui disposent de meilleurs revenus quittent le marché du travail en moyenne quatre ans avant ceux qui se situent au bas de l'échelle de revenus.

Le taux de remplacement du revenu à la retraite fluctue au cours de la décennie 1990 pour se situer en moyenne à 70 %. Ce taux varie en fonction du revenu, les personnes à bas revenus profitant généralement d'un plus haut taux de remplacement du revenu que celles à revenus élevés.

La présente étude, en plus de proposer une façon originale de calculer l'âge au moment de la retraite et le taux de remplacement du revenu à la retraite, permet aussi de préciser comment se fait la transition travail-retraite.

Il ressort de l'étude que la majorité (94 %) des Québécois choisit le moment de la prise de retraite. Généralement, le retrait du marché du travail est total (81 %).

Il y a environ 6 % des gens qui semblent subir la retraite. Ces personnes connaissent une période d'inactivité (revenu de travail nul) avant de toucher leur revenu de retraite. Il s'écoule en moyenne trois ans entre le moment où elles cessent de travailler et celui où elles perçoivent un revenu de retraite.

Ceux qui continuent de travailler après avoir commencé à toucher leur rente de retraite restent en moyenne 3,4 ans sur le marché du travail avant de s'en retirer complètement.

L'intérêt à poursuivre les travaux réalisés dans le cadre de cette étude est multiple. Il y a non seulement la constitution d'indicateurs comme l'âge de la retraite et le taux de remplacement du revenu à la retraite, mais aussi l'établissement du taux de retraite volontaire et du taux de retour

au travail après la retraite. D'ailleurs, le principal intérêt de la méthode consiste à suivre l'évolution annuelle de ces indicateurs afin de mesurer, entre autres, si les politiques gouvernementales dans le domaine de la retraite donnent les résultats souhaités.

Annexe 1

Considérations d'ordre méthodologique

Quelques considérations méthodologiques sur...

... la base de données longitudinales

La base de données longitudinales a été construite en juxtaposant les déclarations québécoises de revenus des années 1991 à 2001. Il est ainsi possible d'isoler un revenu (par exemple le revenu d'emploi) et de suivre son évolution durant cette période de 11 ans. Aucune indication dans la déclaration de revenus ne révèle que la personne cesse de travailler ou commence sa retraite en cours d'année. Il faut déduire ces événements en scrutant l'évolution des revenus au cours de la période de 11 ans.

Il y a un certain nombre de personnes pour lesquelles l'information est incomplète pendant cette période parce qu'il n'y a pas eu de déclarations de revenus pour une ou plusieurs années. De nombreuses raisons peuvent expliquer cette absence d'information dont le fait de quitter le Québec, d'entrer sur le marché du travail ou de le quitter en cours de période. Cette absence d'information complique la découverte de la période de transition travail-retraite, qui se fait par l'analyse comparative de l'évolution et de la composition du revenu d'une année à l'autre. Pour cette raison, nous n'avons retenu que les personnes qui présentaient au moins cinq déclarations consécutives de revenus.

Il a aussi fallu éliminer les personnes qui étaient déjà à la retraite en début de période d'observation, car la façon dont s'était fait le passage du travail à la retraite ne pouvait être déterminée.

... le revenu d'emploi

Le revenu annuel d'emploi correspond au salaire total pour le salarié et au revenu net d'emploi pour le travailleur autonome. Si la personne n'a pas travaillé au cours d'une année ou si elle a travaillé à l'extérieur du Québec, il y a présence d'un revenu d'emploi nul ou d'un revenu manquant dans la séquence des revenus.

Un certain nombre de personnes touchent des revenus d'emploi dérisoires. Pour éviter de considérer qu'une personne est en retraite progressive parce que son revenu annuel d'emploi passe de 4 000 \$ à 2 000 \$, par exemple, il a fallu définir les expressions « être à l'emploi » et « ne plus être à l'emploi ».

Par définition, une personne est à l'emploi si elle gagne au moins 80 % du salaire minimum et elle n'est plus à l'emploi si son revenu d'emploi descend en deçà de 20 % de ce salaire. Le salaire minimum annuel est calculé sur la base d'une semaine de travail de 30 heures pendant 52 semaines. Ainsi, à titre d'exemple pour 2001, une personne est réputée avoir été à l'emploi si elle a gagné au moins 8 726 \$ et ne plus être à l'emploi si elle a gagné moins de 2 182 \$.

... l'année de fin d'emploi

Généralement, une personne qui quitte définitivement le marché du travail en cours d'année, disons, par commodité, en milieu d'année, aura touché un revenu d'emploi équivalant environ à la moitié du revenu d'emploi de l'année précédente et se retrouvera avec un revenu d'emploi nul l'année suivante. Par contre, une personne qui quitte progressivement le marché du travail verra son revenu d'emploi réduit, en permanence, d'un pourcentage plus ou moins important pendant quelques années avant de devenir éventuellement nul.

L'algorithme suivant a été retenu pour définir ce qu'on entend par fin d'emploi et pour déterminer ainsi l'année de fin d'emploi. Il y a un début de processus de fin d'emploi à une année donnée si la personne gagne au moins 80 % du salaire minimum au cours de cette année et que son revenu d'emploi chute d'au moins 10 % en 1 an et d'au moins 60 % en 2 ans, et qu'elle ne touche plus jamais par la suite un revenu d'emploi supérieur à 60 % de son revenu antérieur. Cette dernière condition est nécessaire pour ne pas confondre une fin temporaire de travail avec une fin définitive de travail. L'année de fin d'emploi correspond à celle où le revenu d'emploi est inférieur à au moins 60 % du revenu initial.

Par exemple, si une personne gagne 50 000 \$ en 1995, 40 000 \$ en 1996 et 10 000 \$ en 1997, elle est réputée avoir cessé de travailler en 1997. Par contre, si son revenu passe de 50 000 \$ à 20 000 \$ en 1996, puis à 1 000\$ en 1997, elle est réputée avoir cessé de travailler en 1996. Dans le premier cas, on parlera de fin d'emploi progressive alors que dans le second, on parlera de fin d'emploi totale. Dans ce dernier cas, il sera question de fin d'emploi totale et définitive si la personne ne gagne plus jamais par la suite un revenu supérieur à 20 % du salaire minimum.

Il y a évidemment beaucoup d'arbitraire dans le choix des pourcentages. Pourquoi 10 %, 20 %, 60 % ou 80 % ? Il faut dire que les autres choix seront tout autant arbitraires. En fait, d'autres pourcentages ont été testés et ils ne font qu'augmenter ou réduire le nombre de personnes dites « en processus de fin d'emploi » et n'ont pas d'influence significative sur la valeur des indicateurs.

Le fait qu'une personne ait cessé de travailler n'implique pas qu'elle l'ait fait pour prendre sa retraite ; nous n'avons qu'à penser à celle qui perd son emploi, à celle qui quitte le marché du travail pour élever une famille, à celle qui doit quitter son travail pour des raisons de santé, à celle qui décède ou qui quitte le Québec. Il faut établir un lien entre une fin présumée d'emploi et un début présumé de retraite.

De fait, il y a des milliers de personnes qui présentent une fin d'emploi sans indice de début de retraite. Ces personnes ont été exclues de l'étude même si certaines, parmi les plus âgées, ne se retrouveront probablement pas d'emploi avant de réclamer leur revenu de retraite. Ces personnes auraient pu être retenues aux fins de l'étude, mais l'absence de critères, autre que l'âge, pour les inclure aurait faussé le calcul des indicateurs, en particulier l'âge de la retraite.

... le revenu de retraite

Par revenu de retraite, on entend une rente de retraite en provenance du régime public (RRQ ou RPC), une rente de retraite d'un régime privé (RCR) ou une rente viagère obtenue par la conversion de sommes accumulées durant la vie active dans un REER. La pension de la SV est aussi considérée dans cette étude comme un revenu de retraite.

... l'année de début de perception du revenu de retraite

Un revenu de retraite est considéré comme tel s'il est permanent. Ainsi, une personne qui touche un revenu de retraite à partir de 1996 jusqu'en 2001 sera réputée avoir commencé à toucher ce type de revenu à partir de 1996. Par contre, une personne qui touche un revenu de retraite en 1995 seulement ou qui en touche un en 1995, puis de nouveau en 1998 jusqu'à 2001 sera réputée n'avoir jamais eu de revenus de retraite dans le premier cas et avoir commencé à en toucher en 1998 dans le second cas.

Il y a des milliers de personnes qui présentent un début de perception d'un revenu de retraite sans indice de fin d'emploi. Ces personnes ont été exclues de l'étude parce que nous étions incapables de fixer le moment de la prise de retraite.

... la retraite et l'année de début de la retraite

La retraite est un concept difficile à définir. L'examen des situations suivantes nous en convaincra.

La personne qui a perdu son emploi à 55 ans, qui a essayé sans succès d'en trouver un autre et qui abandonne tout espoir après quelques années de recherche infructueuse est-elle à la retraite ? Si oui, depuis quand ?

La personne qui se prévaut de son droit inconditionnel à la rente de retraite du RRQ et à la pension de la SV à 65 ans sans pour autant réduire sa prestation de travail devrait-elle être considérée comme retraitée à partir de 65 ans ?

La personne qui réduit son temps de travail parce qu'elle touche un revenu de retraite sera-t-elle considérée comme retraitée à partir du moment où elle a commencé à toucher un revenu de retraite ou au moment où elle cessera totalement et définitivement de travailler ?

La personne qui profite de son admissibilité à la pleine rente de retraite de son régime privé pour se lancer en affaires ou poursuivre sa carrière ailleurs est-elle retraitée ?

La personne qui quitte le marché du travail et qui se prévaut d'une rente différée après une période plus ou moins longue d'inactivité peut-elle se dire retraitée et, si oui, depuis quand ? Cette situation est fréquente pour les femmes qui ont quitté le marché du travail en vue de fonder un foyer. Il arrive aussi que certaines personnes (plus souvent des femmes) bénéficient de la rente de retraite du RRQ grâce au partage des revenus de travail ou à la division de rente, même

si elles n'ont jamais travaillé. Peut-on prétendre dans de tels cas que la personne a pris sa retraite ?

Il serait difficile de faire l'unanimité sur la réponse aux questions posées. Voilà pourquoi il a fallu définir ce que nous entendrons dans la présente étude par début présumé de la retraite.

Par définition, une personne est réputée avoir pris sa retraite si elle satisfait aux critères de la fin présumée d'emploi, telle qu'elle est définie précédemment, et qu'elle touche un revenu de retraite. De plus, il faut que le revenu soit composé majoritairement (plus de 50 %) de revenus de travail avant le début du processus de transition travail-retraite et majoritairement de revenus de retraite après.

Cette définition lie « retraite » et « participation au marché du travail » ; quelqu'un qui n'a jamais exercé une activité rémunératrice ne pourrait prétendre être en retraite. De plus, elle n'exclut pas qu'une personne retraitée travaille. La retraite ainsi définie implique la présence d'un revenu de retraite sans pour autant faire d'une personne un retraité ou une retraitée du simple fait qu'elle touche un revenu de retraite.

La définition proposée a aussi pour avantage de permettre de déceler les personnes qui sont en retraite progressive ou qui font un retour sur le marché du travail après avoir pris leur retraite. Cet aspect de la recherche est d'autant plus important qu'il risque d'y avoir de plus en plus de personnes qui se prévaudront dans l'avenir de la retraite progressive ou qui reviendront sur le marché du travail après avoir pris leur retraite en raison de la pénurie anticipée de main-d'œuvre.

... la transition travail-retraite

Le mode de transition travail-retraite est défini en quelque sorte par la proximité des événements que constituent la fin d'emploi et le début de perception du revenu de retraite.

Il y a dans la population initiale un certain nombre de personnes qui satisfont aux critères de fin d'emploi sans répondre à ceux du début probable de retraite ou vice-versa. L'absence de l'une ou l'autre de ces informations s'explique en bonne partie par le fait que la fenêtre d'observation (1991 à 2001) n'est pas assez longue. Il peut s'agir de personnes qui ont perdu leur emploi ou commencé à toucher un revenu de retraite en fin de période et dont on ignore la suite des événements. Ces personnes n'ont pas été prises en compte dans la présente étude même s'il est clair qu'il y en a parmi elles qui ont commencé leur période de transition travail-retraite.

Annexe 2

Modes de transition travail - retraite

Modes de transition travail-retraite

Il y a trois catégories de revenus de retraite : le revenu de retraite tiré d'une participation active à un régime complémentaire de retraite ou à un REER, qualifié d'épargne privée de retraite (EPR) dans le tableau suivant, la rente de retraite du Régime de rentes du Québec ou son pendant, le Régime de pensions du Canada, désignée par RRQ, et la pension de la Sécurité de la vieillesse indiquée par SV.

Le tableau 2.1 indique le lien qui existe entre le mode de transition travail-retraite et la composition du revenu de retraite. À titre d'exemple, un retraité sur quatre ne touche pour le moment que sa rente privée de retraite (EPR), a pris sa retraite à l'âge de 53,5 ans et remplace 70 % de son revenu antérieur qui se situait en moyenne à 48 005 \$. Son revenu à la retraite était de 33 092 \$ et de 36 492 \$ cinq ans plus tard. Le fait que l'on ne retrouve pas systématiquement tous les types de revenus pour chaque personne s'explique par la trop courte période d'observation (1991 à 2001).

La flèche « → » entre deux types de revenus indique l'ordre de perception des revenus de retraite, alors que le signe « = » entre deux revenus signifie qu'ils ont débuté en même temps.

Tableau 2.1
Modes de transition travail-retraite
(selon l'ordre de perception des revenus de retraite)

Modes de transition travail - retraite	Population de référence		Âge moyen	Taux de remplacement du revenu	Revenu		
	N	%			avant retraite	après retraite	5 ans après retraite
1 EPR seul	43460	26%	53,5	70%	48 005 \$	33 092 \$	36 492 \$
4 EPR->RRQ	30989	19%	57,0	70%	46 959 \$	32 278 \$	35 943 \$
15 EPR=RRQ->SV	25087	15%	61,8	72%	42 264 \$	29 611 \$	29 372 \$
5 EPR=RRQ	10723	7%	60,5	71%	44 712 \$	30 931 \$	27 019 \$
16 EPR=RRQ=SV	7788	5%	65,1	72%	40 738 \$	27 876 \$	27 998 \$
13 EPR->RRQ->SV	7723	5%	59,5	71%	46 306 \$	31 637 \$	33 710 \$
10 RRQ->SV	7307	4%	63,0	60%	22 637 \$	12 366 \$	13 225 \$
22 RRQ=SV->EPR	6130	4%	66,0	76%	33 486 \$	23 965 \$	22 439 \$
11 RRQ=SV	5458	3%	65,1	73%	24 886 \$	16 273 \$	14 174 \$
2 RRQ seul	5028	3%	60,4	40%	23 901 \$	8 537 \$	10 572 \$
19 RRQ->EPR->SV	3323	2%	61,6	70%	34 444 \$	23 305 \$	24 274 \$
20 RRQ->EPR=SV	2650	2%	63,5	68%	33 114 \$	21 379 \$	22 438 \$
21 RRQ->SV->EPR	2284	1%	64,1	68%	27 792 \$	17 631 \$	18 237 \$
6 RRQ->EPR	1848	1%	60,6	62%	33 384 \$	19 679 \$	18 963 \$
14 EPR->RRQ=SV	1518	1%	63,3	75%	44 990 \$	31 611 \$	32 696 \$
17 EPR->SV->RRQ	545	0%	62,1	71%	40 521 \$	28 129 \$	28 228 \$
12 SV->RRQ	517	0%	65,6	73%	23 063 \$	14 985 \$	13 015 \$
25 SV->RRQ->EPR	485	0%	67,4	75%	35 205 \$	24 932 \$	24 333 \$
18 EPR=SV->RRQ	408	0%	65,3	77%	38 136 \$	27 698 \$	26 224 \$
7 EPR->SV	267	0%	61,6	71%	41 793 \$	28 679 \$	30 232 \$
24 SV->EPR=RRQ	249	0%	66,1	77%	44 606 \$	32 337 \$	31 991 \$
23 SV->EPR->RRQ	148	0%	66,3	76%	31 256 \$	22 639 \$	23 457 \$
3 SV seul	142	0%	65,5	72%	20 735 \$	13 850 \$	11 748 \$
9 SV->EPR	97	0%	65,6	65%	29 195 \$	17 627 \$	18 936 \$
8 EPR=SV	82	0%	64,9	69%	38 687 \$	25 641 \$	25 350 \$